

Vouvry

bourgeoisie

COMPTES 2024





BOURGEOISIE DE VOUVRY

COMPTES 2024

Les comptes 2024 de la Bourgeoisie de Vouvry bouclent sur un excédent de revenus de Fr. 85'665.59 alors que le budget prévoyait un résultat de Fr. 21'700.-, soit une amélioration d'environ Fr. 64'000.-. Ce dépassement résulte principalement d'un ajustement comptable lié aux nouvelles normes MCH2 qui interdisent désormais la création de fonds. L'exercice 2023 quant à lui bouclait sur un bénéfice de Fr. 20'616.92. Le détail vous est présenté ci-après.

COMMENTAIRES PAR DICASTERE :

Administration générale

Ce chapitre présente un excédent de charges de Fr. 36'488.-, soit une augmentation de Fr. 16'988.- par rapport au budget. Cette hausse s'explique au niveau des impôts communaux et cantonaux, budgétés sur un bénéfice imposable nettement plus bas en 2024.

Agriculture / Alpages

Le budget pour ce chapitre prévoyait un excédent de charges de Fr. 105'800.- et les comptes arrêtés au 31.12.2024 affichent un résultat de Fr. 126'021.-, soit une augmentation de charges d'environ Fr. 20'221.-.

Une augmentation de Fr. 5'346.- est constatée au niveau de l'entretien des chemins d'alpage. Hausse également au niveau de l'entretien des bâtiments et chalets d'alpage à hauteur de Fr. 10'830.-. Un fait particulier en 2024 concerne le chalet de Peney, qui a nécessité des travaux d'assainissement en raison de la présence de mэрule, champignon qui se fixe sur le bois et le détruit.

Sylviculture

Le dicastère de la sylviculture termine en 2024 avec Fr. 26'388.- de charges, soit une diminution de Fr. 6'112.- par rapport au budget.

C'est au niveau des biens et services que la baisse est constatée, et plus particulièrement pour les frais de coupe de bois et transport - Fr. 15'000.- ainsi que pour la réfection et l'entretien des routes forestières suite aux intempéries notamment + Fr. 9'800.-.

Pour mémoire, la subvention unique prévue pour le projet de réserve forestière, Fr. 285'254.50, a été versée en fin d'année 2022. Un règlement d'utilisation du fonds forestier de réserve a été approuvé par l'assemblée primaire en date du 17.06.2024. Ce fonds n'a pas été utilisé au vu du résultat de l'exercice ; au 31.12.2024, il totalise plus de Fr. 771'000.—.

Intérêts et immeubles

Ce chapitre présente un excédent de revenus de Fr. 274'563.-, soit une augmentation de Fr. 95'063.- par rapport au budget.

L'intérêt sur le compte courant entre la Commune et la Bourgeoisie a été calculé sur une dette moyenne annuelle au taux de 1.32%.

Le taux de l'emprunt lié au financement des halles au chemin des Chambettes, Fr. 1'276'000.-, a été renégocié avec la Commune à 1.225%.

Les coûts d'entretien des bâtiments ont diminué de Fr. 22'863.- par rapport au budget 2024. Il y a eu finalement moins de frais qu'initialement prévus.

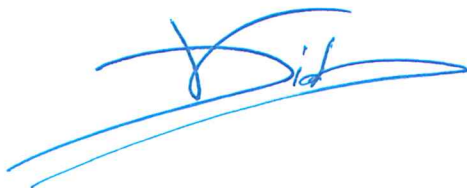
Les rendements de l'immeuble Améthyste sont supérieurs de Fr. 11'507.- à ceux budgétisés. Enfin, selon les informations communiquées par la société Orlatti, la décharge de Barnex n'a pas été exploitée durant l'année 2024.

La fortune nette s'élève au 31.12.2024 à Fr. 10'332'859.-, témoignant d'une solide assise financière. Cette fortune est principalement constituée de biens immobiliers, ainsi que de forêts et de prés, valorisés à hauteur de Fr. 2.4 millions.

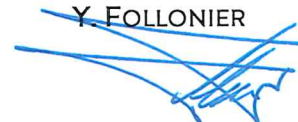
Pour mémoire, le crédit d'engagement voté par l'assemblée bourgeoisiale pour la rationalisation des alpages de la Jeur et de Loz s'élève à Fr. 1'200'000.—. Les frais engagés depuis 2020 sont liés aux honoraires des bureaux réalisant l'étude préliminaire. Les coûts ont été réactualisés et se retrouvent à un niveau bien supérieur. Des alternatives à ce projet sont en cours d'analyse.

BOURGEOISIE DE VOUVRY

LA PRESIDENTE :
V. DIAB-VUADENS



LE SECRETAIRE :
Y. FOLLONIER



Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	357'540.37	337'300.00	325'631.45
Revenus financiers	+ CHF	424'157.29	405'000.00	411'297.04
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	66'616.92	67'700.00	85'665.59
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	66'616.92	67'700.00	85'665.59
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	46'000.00	46'000.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	20'616.92	21'700.00	85'665.59
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	66'616.92	67'700.00	85'665.59
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	66'616.92	67'700.00	85'665.59

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	1'010.70	3'000.00	735.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	262'999.69	199'800.00	236'081.03
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	-	-	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	46'000.00	46'000.00	-
36 Charges de transferts	CHF	-	-	-
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	310'010.39	248'800.00	236'816.73
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	3'828.60	-	2'459.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	9'688.00	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	13'516.60	-	2'459.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-296'493.79	-248'800.00	-234'357.73
34 Charges financières	CHF	93'529.98	134'500.00	88'814.72
44 Revenus financiers	CHF	410'640.69	405'000.00	408'838.04
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	317'110.71	270'500.00	320'023.32
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		20'616.92	21'700.00	85'665.59
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	20'616.92	21'700.00	85'665.59

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2023

Etat 31.12.2024

1	Actif	17'632'412.14	17'622'593.39
	Patrimoine financier	14'599'638.64	14'589'819.89
100	Disponibilités et placements à court terme	-	-
101	Créances	-	-
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	223'784.84	213'966.09
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	14'375'853.80	14'375'853.80
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	3'032'773.50	3'032'773.50
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'022'771.50	3'022'771.50
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	10'002.00	10'002.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	17'632'412.14	17'622'593.39
	Capitaux de tiers	6'383'356.29	6'287'871.95
200	Engagements courants	107'356.29	11'871.95
201	Engagements financiers à court terme	1'276'000.00	-
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	5'000'000.00	6'276'000.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	11'249'055.85	11'334'721.44
29	Capital propre	11'249'055.85	11'334'721.44

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			85'665.59
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-
Amortissements planifiés		+	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	-
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	-
Prélèvements sur le capital propre		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			85'665.59
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	-
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	-
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100 Disponibilités et placements à court terme	-	-	
101 Créances	-	-	-
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	223'784.84	213'966.09	9'818.75
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	-	-	-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	14'375'853.80	14'375'853.80	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	107'356.29	11'871.95	-95'484.34
201 Engagements financiers à court terme	1'276'000.00	-	-1'276'000.00
204 Passifs de régularisation	-	-	-
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	5'000'000.00	6'276'000.00	1'276'000.00
208 Provisions à long terme	-	-	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-85'665.59
29 Capital propre	11'249'055.85	11'334'721.44	
Variation des liquidités et placements à court terme			-0.00
100 Disponibilités et placements à court terme	-	-	-

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale		26'398.55	-	19'500.00	-	36'488.30	-
8 Economie publique		237'611.84	47'288.60	183'300.00	45'000.00	200'328.43	47'919.00
9 Finances et impôts		139'529.98	376'868.69	180'500.00	360'000.00	88'814.72	363'378.04
Total des charges et des revenus		403'540.37	424'157.29	383'300.00	405'000.00	325'631.45	411'297.04
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		20'616.92		21'700.00		85'665.59	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		1'010.70		3'000.00		735.70	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		262'999.69		199'800.00		236'081.03	
33 Amortissements du patrimoine administratif		-		-		-	
34 Charges financières		93'529.98		134'500.00		88'814.72	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		46'000.00		46'000.00		-	
36 Charges de transferts		-		-		-	
37 Subventions redistribuées		-		-		-	
38 Charges extraordinaires		-		-		-	
39 Imputations internes		-		-		-	
41 Patentes et concessions			-		-		-
42 Taxes			3'828.60		-		2'459.00
43 Revenus divers			-		-		-
44 Revenus financiers			410'640.69		405'000.00		408'838.04
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-		-		-
46 Revenus de transferts			9'688.00		-		-
47 Subventions à redistribuer			-		-		-
48 Revenus extraordinaires			-		-		-
49 Imputations internes			-		-		-
Total des charges et des revenus		403'540.37	424'157.29	383'300.00	405'000.00	325'631.45	411'297.04
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		20'616.92		21'700.00		85'665.59	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses			-		-		-
Excédent de recettes		-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissem ent	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal décision du :	Montant	Assemblée primaire décision du :				
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
	Projet de rationalisation des alpages de la Jeur et de Loz	1'200'000		26.11.2018					1'200'000	79'312	1'120'688	fin du projet

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.



Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Aperçu des indicateurs financiers

2. Degré d'autofinancement (I2)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets			

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2023	2024	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	1505.0%	1528.8%	1516.7%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	Moyenne
Dette nette I par habitant			

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	15.7%	20.8%	18.2%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

BOURGEOISIE DE VOUVRY		Bilan 2024	Bilan 2023
0000.1	ACTIF		
0000.10	PATRIMOINE FINANCIER		
0000.104	ACTIFS DE REGULARISATION		
0000.1041.00	Actifs de regularisation	213'966.09	223'784.84
0000.104	ACTIFS DE REGULARISATION	213'966.09	223'784.84
0000.108	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER		
0000.1080	TERRAINS PF		
0000.1080.00	Terrains agricoles et ind	1'292'090.80	1'292'090.80
0000.1080	TERRAINS PF	1'292'090.80	1'292'090.80
0000.1084	BATIMENTS PF		
0000.1084.00	Bâtiments et bien-fonds	1'661'380.00	1'661'380.00
0000.1084.01	Appartements protégés	9'930'664.60	9'930'664.60
0000.1084.02	Chalets Jeur - Loz	60'360.10	60'360.10
0000.1084.03	Alpages et bâtiments d'alpages	1'431'358.30	1'431'358.30
0000.1084	BATIMENTS PF	13'083'763.00	13'083'763.00
0000.108	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER	14'375'853.80	14'375'853.80
0000.10	PATRIMOINE FINANCIER	14'589'819.89	14'599'638.64
0000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
0000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELL		
0000.1400	TERRAINS PA		
0000.1400.00	Terrains non bâtis	529'105.00	529'105.00
0000.1400	TERRAINS PA	529'105.00	529'105.00
0000.1405	FORETS / ALPAGES		
0000.1405.00	Fôrets, prés	2'493'666.50	2'493'666.50
0000.1405	FORETS / ALPAGES	2'493'666.50	2'493'666.50
0000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELL	3'022'771.50	3'022'771.50
0000.1452	PARTICIPATIONS COMMUNES ET SYNDICATS DE COMMUNE		
0000.1452.00	Ass. Forestière Vaudoise	1.00	1.00
0000.1452.01	Triage de Châble-Croix	1.00	1.00
0000.1452	PARTICIPATIONS COMMUNES ET SYNDICATS DE COMMUNE	2.00	2.00

BOURGEOISIE DE VOUVRY		Bilan 2024	Bilan 2023
0000.1454	PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES		
0000.1454.00	Gemmes Sàrl	10'000.00	10'000.00
0000.1454	PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES	10'000.00	10'000.00
0000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'032'773.50	3'032'773.50
0000.1	ACTIF	17'622'593.39	17'632'412.14
0000.2	PASSIF		
0000.200	ENGAGEMENTS COURANTS		
0000.2001	COMPTES COURANTS AVEC DES TIERS		
0000.2001.00	Commune Vouvry c/c	-11'871.95	-107'356.29
0000.2001	COMPTES COURANTS AVEC DES TIERS	-11'871.95	-107'356.29
0000.200	ENGAGEMENTS COURANTS	-11'871.95	-107'356.29
0000.201	DETTES COURT TERME		
0000.2011	DETTES COURT TERME		
0000.2011.01	Municipalité de Vouvry Halle exBouquerod		-906'000.00
0000.2011.02	Municipalité de Vouvry Halle exParchet		-370'000.00
0000.2011	DETTES COURT TERME		-1'276'000.00
0000.201	DETTES COURT TERME		-1'276'000.00
0000.206	DETTES LONG TERME		
0000.2064.00	Municipalité de Vouvry	-3'000'000.00	-3'000'000.00
0000.2064.01	Municipalité de Vouvry	-2'000'000.00	-2'000'000.00
0000.2064.02	Municipalité de Vouvry Halle exBouquerod	-906'000.00	
0000.2064.03	Municipalité de Vouvry Halle exParchet	-370'000.00	
0000.206	DETTES LONG TERME	-6'276'000.00	-5'000'000.00
0000.29	FINANCEMENT SPECIAUX		
0000.291	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES		
0000.2910.00	Fonds de reboisement	-771'862.20	-771'862.20
0000.2910.02	Fonds rénovation appart. protégés	-230'000.00	-230'000.00
0000.291	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	-1'001'862.20	-1'001'862.20
0000.299	FORTUNE NETTE		
0000.2990.00	Résultat de l'exercice	-85'665.59	-20'616.92

BOURGEOISIE DE VOUVRY		Bilan 2024	Bilan 2023
0000.2999.00	Capital	-10'247'193.65	-10'226'576.73
0000.299	FORTUNE NETTE	-10'332'859.24	-10'247'193.65
0000.29	FINANCEMENT SPECIAUX	-11'334'721.44	-11'249'055.85
0000.2	PASSIF	-17'622'593.39	-17'632'412.14
Bilan			



Annexe au bilan au 31 décembre 2024

1. Engagements hors bilan

- cautionnements et autres garanties en faveur de tiers : aucun
- gages constitués en faveur de tiers : aucun

2. Autres informations

- participation à des personnes morales de droit privé qui accomplissent des tâches communales : aucune
- engagements de leasings : aucun

3. Bourgeois domiciliés au 31.12.2024 : 504 s/4'761 habitants, soit env. 11 %

4. Valeur des sommes d'assurances des biens de la Bourgeoisie : Fr. 21'857'500.- y.c. l'immeuble Améthyste



Récapitulation du compte administratif

25/04/2025 - 08:56:06

Comptes 2023				Budget 2024				Comptes 2024			
Fonctionnement		Investissements		Fonctionnement		Investissements		Fonctionnement		Investissements	
Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	26'398.55			19'500.00				36'488.30			
8 Economie publique	237'611.84	47'288.60		183'300.00	45'000.00			200'328.43	47'919.00		
9 Finance et impôts	139'529.98	376'868.69		180'500.00	360'000.00			88'814.72	363'378.04		
Total	403'540.37	424'157.29	0.00	383'300.00	405'000.00	0.00		325'631.45	411'297.04	0.00	0.00
Excédent de revenus ou de charges	20'616.92			21'700.00				85'665.59			
Investissements nets											
	424'157.29	424'157.29		405'000.00	405'000.00			411'297.04	411'297.04		
		Financement des investissements				Financement des investissements				Financement des investissements	
Investissements (désinvestissements) nets		0.00				0.00				0.00	
Amortissements du patrimoine administratif, des immobilisations incorporelles		0.00				0.00				0.00	
Amortissements des subventions d'investissement		0.00				0.00				0.00	
Excédent de revenus / (charges) du compte de Fonctionnement		20'616.92				21'700.00				85'665.59	
Découvert / (excédent) de financement		-20'616.92				-21'700.00				-85'665.59	
		Modification du capital				Modification du capital				Modification du capital	
Report au bilan des investissements nets		0.00				0.00				0.00	
Insuffisance / (excédent) de financement		-20'616.92				-21'700.00				-85'665.59	
Report des amortissements au bilan		0.00				0.00				0.00	
Augmentation / (diminution) de la fortune nette		20'616.92				21'700.00				85'665.59	
Marge d'auto-financement		20'616.92				21'700.00				85'665.59	



Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
0220	ADMINISTRATION GENERALE						
0220.31	BIENS, SERVICES & MARCH.						
0220.3132.00	Honoraires et expertises	3'231.00		3'500.00		4'163.65	
0220.3137.00	Impôts communaux et cantonaux	21'473.45		15'000.00		31'514.65	
0220.3199.00	Frais divers	1'694.10		1'000.00		810.00	
0220.31	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	26'398.55		19'500.00		36'488.30	
0220	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	26'398.55		19'500.00		36'488.30	



Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
8180	AGRICULTURE						
8180.30	CHARGES DU PERSONNEL						
8180.3000.00	Commissions	673.80		2'000.00		490.45	
8180.30	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	673.80		2'000.00		490.45	
8180.31	BIENS, SERVICES & MARCH.						
8180.3134.00	Assurance pour alpages	6'761.41		6'800.00		7'268.43	
8180.3141.00	Routes et chemins agricoles					3'109.55	
8180.3141.01	Entretien chemins alpages	84'278.05		60'000.00		65'346.15	
8180.3144.00	Bâtiments et chalets d'alpage	92'470.13		82'000.00		95'288.50	
8180.3144.01	Transformations Jeur-Loz	6'296.70					
8180.3160.00	Locataions prés alpage					1'000.00	
8180.3170.00	Frais divers	890.10				1'437.40	
8180.31	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	190'696.39		148'800.00		173'450.03	
8180.42	REVENUS DES BIENS						
8180.4260.00	Remboursement assurances sinistre						2'459.00
8180.42	TOTAL REVENUS DES BIENS						2'459.00
8180.44	REVENUS DES BIENS						
8180.4470.00	Locations et droits d'herbe		43'460.00		45'000.00		45'460.00
8180.44	TOTAL REVENUS DES BIENS		43'460.00		45'000.00		45'460.00
8180	TOTAL AGRICULTURE	191'370.19	43'460.00	150'800.00	45'000.00	173'940.48	47'919.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
8200	SYLVICULTURE						
8200.30	CHARGES DU PERSONNEL						
8200.3000.00	Commission sylviculture	336.90		1'000.00		245.25	
8200.30	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	336.90		1'000.00		245.25	
8200.31	BIENS, SERVICES & MARCH.						
8200.3130.00	Frais de coupe et transport	12'623.50		15'000.00			
8200.3130.01	Autres dépenses	1'309.20		1'500.00		1'309.20	
8200.3141.00	Construction & entretien routes forestières	25'709.30		15'000.00		6'380.50	
8200.3141.01	Réfection intempéries	6'262.75				18'453.00	
8200.31	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	45'904.75		31'500.00		26'142.70	
8200.42	CONTRIBUTIONS DE TIERS						
8200.4250.00	Vente de bois		3'828.60				
8200.42	TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS		3'828.60				
8200	TOTAL SYLVICULTURE	46'241.65	3'828.60	32'500.00		26'387.95	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
9610	INTERETS						
9610.34	INTERETS PASSIFS						
9610.3400.00	Intérêts c/c Commune	1'800.90		8'000.00		781.75	
9610.3400.01	Intérêts moyen et long terme	75'146.40		90'000.00		74'402.00	
9610.34	TOTAL INTERETS PASSIFS	76'947.30		98'000.00		75'183.75	
9610	TOTAL INTERETS	76'947.30		98'000.00		75'183.75	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
9630	IMMEUBLES ET TITRES PF						
9630.34	BIENS, SERVICES & MARCH.						
9630.3431.00	Entretien des bâtiments	15'192.69		35'000.00		11'557.75	
9630.3431.03	Appartements protégés					578.95	
9630.3439.00	Assurance bâtiments	1'389.99		1'500.00		1'494.27	
9630.3510.00	Attribution fonds rénov. Améthyste			46'000.00			
9630.3511.00	Attribution fonds rénov. Améthyste	46'000.00					
9630.34	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	62'582.68		82'500.00		13'630.97	
9630.44	CONTRIBUTIONS						
9630.4430.00	Revenus Améthyste		223'784.84		200'000.00		211'507.09
9630.4430.01	Locations et DDP		143'395.85		160'000.00		151'870.95
9630.44	TOTAL CONTRIBUTIONS		367'180.69		360'000.00		363'378.04
9630.46	SUBVENTIONS ACQUISES						
9630.4631.00	Subvention cantonale		9'688.00				
9630.46	TOTAL SUBVENTIONS ACQUISES		9'688.00				
9630	TOTAL IMMEUBLES ET TITRES PF	62'582.68	376'868.69	82'500.00	360'000.00	13'630.97	363'378.04
	Total compte de Fonctionnement	403'540.37	424'157.29	383'300.00	405'000.00	325'631.45	411'297.04
	Excédent de revenus ou de charges	20'616.92		21'700.00		85'665.59	

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Vouvry

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Vouvry se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Vouvry se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.—

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.—

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 25'000.— par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations. Aucune réévaluation a été faite pour le patrimoine financier de la bourgeoisie de Vouvry.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.—

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 25'000.— par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Matériel

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 100%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.—

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.—

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.—

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont

remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

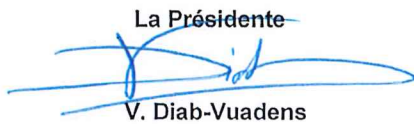
Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Version du 25.04.2023 (pour comptes 2022)

Adopté par le Conseil Communal en date du 11.10.2021

La Présidente

V. Diab-Vuadens

Le Secrétaire

Y. Follonier

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024 à l'Assemblée bourgeoisiale de la Bourgeoisie de VOUVRY

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de VOUVRY, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie de VOUVRY, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Bourgeoisie.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la Bourgeoisie de VOUVRY est nul et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie de VOUVRY est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Martigny, le 12 mai 2025

NOFIVAL SA
ASR 501643



Dimitri Vernay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Marion Theillard-Boni
Réviseur agréée

L'assemblée primaire est convoquée à la salle Arthur-Parchet, le

Lundi 16 juin 2025 à 19h00

- 1 Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
- 2 Comptes 2024 de la Municipalité
- 3 Informations sur les dossiers en cours
- 4 Divers

L'assemblée bourgeoise est convoquée à la salle Arthur-Parchet, le

Lundi 16 juin 2025 à la suite de l'assemblée primaire

- 1 Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
- 2 Comptes 2024 de la Bourgeoisie
- 3 Nomination des membres de la commission bourgeoise
- 4 Octroi d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) pour la parcelle N° 3277 en faveur de Techlift Sàrl
- 5 Traitement d'une demande d'octroi du droit de bourgeoisie de Vouvry
- 6 Divers

Conformément aux dispositions légales, les procès verbaux des dernières assemblées du 9 décembre 2024 ainsi que les documents en lien avec les points à l'ordre du jour sont disponibles pour consultation au bureau communal aux heures régulières d'ouverture.

Nous invitons les citoyennes et citoyens à faire parvenir leurs questions particulières à l'Administration communale, (office@vouvry.ch) d'ici au 11 juin 2025. Ceci permettra à nos Autorités d'y répondre au mieux.



COMPTES 2024

Les comptes 2024 de la Bourgeoisie de Vouvry ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial, en date du 05.05.2025.

Ils ont été approuvés par l'Assemblée bourgeoisiale le 16.06.2025.

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE DE VOUVRY

La Présidente :


V. DIAB-VOADENS

Le Secrétaire :


Y. FOLLONIER